

GUIDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Financement de projets pour l'année 2018-2019

Persévérance scolaire et réussite éducative



**TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION
DE LA MAURICIE**

Mai 2018

Les projets doivent être déposés à l'adresse courriel suivante :
genevieve.hamann@trem.ca

Pour informations :

Geneviève Hamann

Agente de liaison, de soutien et de développement pour la TREM

Tel. : 819 668-8134

@ : genevieve.hamann@trem.ca

Introduction

Mission : la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM), leader régional favorisant la concertation des acteurs concernés par l'éducation, fait rayonner l'éducation en contribuant au développement socioéconomique des collectivités.

Vision : Organisation incontournable pour tous les acteurs et les partenaires mauriciens concernés par l'éducation, la TREM est reconnue pour la qualité de ses projets, le succès de ses stratégies et la mobilisation de tous pour répondre aux besoins du milieu.

Valeurs : les quatre valeurs de la TREM sont la **collaboration**, le **respect**, la **concertation** et l'**ouverture**.

Mise en contexte

La Table Régionale de l'Éducation de la Mauricie (TREM) a signé une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de laquelle elle peut soutenir des projets locaux en persévérance scolaire et réussite éducative qui cadrent et viennent appuyer ses orientations stratégiques.

Les organismes à but non lucratif œuvrant en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative OU sur l'un de ses déterminants (Rf. Annexe 1) sont invités à présenter une demande d'aide financière. La TREM entend répartir les sommes disponibles équitablement entre les 6 territoires de la Mauricie, selon les projets retenus. L'attribution des fonds demeure conditionnelle à l'acceptation des projets par le MEES.

Le présent cadre de gestion vise à définir les balises auxquelles devront référer les projets soumis.

La TREM peut vous accompagner dans la démarche de réflexion et de présentation de votre projet. N'hésitez pas à nous contacter avant la date limite de dépôt des projets pour obtenir des conseils dans la préparation de votre demande.

Lexique

Bénéficiaire :

Personne physique ou morale qui bénéficie d'un avantage, d'un service particulier, d'un droit ou d'un privilège.

Projet local :

Le projet a pour objet d'offrir des services directs aux élèves ou autres clientèles cibles par des activités ou des programmes mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs à l'égard de la persévérance et la réussite scolaires.

Les éléments suivants sont précisés dans le présent document :

1. Organismes admissibles
2. Durée du projet
3. Projets admissibles pour 2018-2019
4. Aide financière
5. Processus administratif

1. Organismes admissibles

Les projets locaux doivent être réalisés par des organismes à but non lucratif (OBNL) qui détiennent un créneau d'expertise complémentaire à celui des écoles. Le promoteur doit être inscrit au Registre des entreprises du Québec. Les écoles ne sont pas admissibles à titre de promoteur, mais de partenaire concerté avec un OBNL.

2. Durée du projet

Les activités financées par le présent fonds doivent se dérouler **entre la date de signature de la convention et le 30 juin 2019**.

3. Projets admissibles pour 2018-2019

Les projets soumis visent à offrir des services directs aux enfants, aux élèves, aux parents, aux enseignants et/ou aux employeurs en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés en matière de persévérance et de réussite scolaires.

Les projets admissibles doivent répondre aux critères suivants :

- Les actions et les projets locaux, devant faire l'objet d'une aide financière redistribuée et qui sont près des élèves, doivent avoir lieu hors des vingt-cinq (25) heures d'enseignement;
- L'action est concertée avec l'école et la commission scolaire¹ (une lettre de l'école ou de la commission scolaire confirmant la concertation devra être jointe au projet lors du dépôt);
- L'action cible prioritairement les élèves en situation de vulnérabilité²;
- L'action est susceptible de favoriser un meilleur rendement scolaire et un plus grand engagement du jeune dans son cheminement scolaire;
- L'action touche à un ou plusieurs déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative³.

¹ L'implication du milieu scolaire dans le projet peut être variable. Ainsi, il peut s'agir d'une collaboration mineure (par ex. l'école du quartier est informée du projet) ou plus importante (par ex. des membres du personnel scolaire participent à l'élaboration d'outils). Le niveau d'engagement de l'école dans le projet sera pris en considération lors de l'analyse du projet.

² Élèves issus des milieux défavorisés, élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, élèves en situation de retard, élèves issus de l'immigration ou des communautés culturelles et élèves autochtones.

³ Pour une description détaillée des déterminants, se référer à l'annexe 1.

Bien qu'un projet réponde à tous les critères d'admissibilité, il se peut qu'il ne soit pas retenu. Les partenaires de la TREM conviennent d'utiliser une grille d'analyse pondérée afin d'évaluer objectivement chaque projet, pour ensuite prioriser ceux-ci selon les critères.

4. Aide financière

Un montant maximal de **5 000 \$ par projet** par territoire de Ville/MRC est admissible. Par contre, pour des projets couvrant plusieurs territoires, il est possible de demander un montant supérieur. L'aide accordée peut atteindre 100 % des dépenses admissibles.

4.1 Frais admissibles

L'aide financière consentie doit servir à couvrir uniquement les frais reliés directement à la réalisation du projet :

- Salaire et avantages sociaux concernant uniquement et directement des tâches liées au projet, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Les déductions à la source (incluant les vacances) ne peuvent excéder 15 %;
- Frais de déplacement et de représentation;
- Frais d'activités (coûts de formation, réalisation de trousse, etc.);
- Fourniture et équipement (fournitures, photocopies pour le projet);
- Communications (frais interurbains avec preuve à l'appui);
- Locaux (location de salles pour la réalisation du projet);
- Promotion et publicité;
- Vérification comptable (portion liée au projet);
- Assurances (portion liée au projet);
- Frais d'administration (maximum de 2% du financement reçu en argent).

4.2 Frais non admissibles

Dans le cadre d'un projet soutenu par la TREM, les frais non admissibles sont :

- Salaire et avantages sociaux du supérieur immédiat et pour la partie gestion du projet (encadrement et supervision);
- Communications :
 - Internet
 - Ligne téléphonique (sauf pour les interurbains avec preuve à l'appui)
- Locaux (espace de travail) :
 - Achats divers pour l'usage des espaces communs;
 - Entretien et réparation;
 - Utilisation d'un espace de travail.
- Mobilier de travail et équipement informatique :
 - Acquisition
 - Entretien
 - Réparation

- Dépenses déjà réalisées et les dépenses pour lesquelles l'OBNL a pris des engagements contractuels avant la date de signature du protocole;
- Les dépassements de coûts;
- Les dépenses remboursées par un autre programme;
- Le remboursement d'une dette ou le remboursement d'emprunts à venir;
- La partie des taxes (TVQ et TPS) que le bénéficiaire récupère des gouvernements;
- Tous les autres frais afférents à l'organisation et non au projet directement.

5. Processus administratif

5.1 Dates importantes

Date limite de dépôt à la TREM	Recommandation au MEES	Période de réalisation des projets ⁴
17 août 2018, 16 h	15 septembre 2018	De la date d'approbation par le MEES au 30 juin 2019
14 septembre 2018, 16 h	15 octobre 2018	De la date d'approbation par le MEES au 30 juin 2019
12 octobre 2018, 16 h	15 novembre 2018	De la date d'approbation par le MEES au 30 juin 2019
7 janvier 2019, 16 h	1 ^{er} février 2019	De la date d'approbation par le MEES au 30 juin 2019
25 janvier 2019, 16 h	1 ^{er} mars 2019	De la date d'approbation par le MEES au 30 juin 2019

5.2 Dépôt des projets

Renseignements et documents obligatoires pour présenter une demande d'aide financière :

- La version électronique du **Formulaire d'aide financière**, en format Word, dûment rempli;
- Le **montage financier** du projet en version électronique (document Excel). Celui-ci doit énoncer clairement les coûts totaux du projet (ressources humaines, matérielles, etc.) et préciser en détail l'utilisation prévue de l'aide financière demandée à la TREM. Si le projet compte des partenaires financiers, le budget doit en faire part;
- Une **résolution des administrateurs** de l'organisme autorisant son représentant à déposer une demande financière et à signer les documents relatifs à cette demande;
- Lettre(s) confirmant la concertation avec une ou plusieurs écoles;
- Lettres d'appui des partenaires (s'il y a lieu).

Documents devant être transmis à la TREM, d'ici la signature des conventions d'aide financière (**projets retenus seulement**) :

⁴ Les projets retenus devront se dérouler au cours de cette période, sans nécessairement devoir la couvrir entièrement.

- Une copie des lettres patentes ou de tout autre document constitutif officiel.

5.3 Traitement des demandes

Les projets sont analysés par un comité d'analyse qui évaluera chaque projet selon les critères établis dans ce guide. Il acheminera par la suite ses recommandations au conseil d'administration de la TREM pour décision et ensuite au MEES pour approbation.

Un professionnel de la TREM sera chargé de présenter les projets au comité; il assurera une préanalyse de ces projets et veillera à la conformité des documents déposés.

5.4 Protocole de financement

L'aide financière est versée selon les modalités suivantes :

- Un premier versement, correspondant à 75 % de la somme attribuée, à la signature de la convention par les deux parties;
- Un deuxième versement, correspondant à 25 % de la somme attribuée, après la réception et l'acceptation des documents suivants au plus tard le 30 juin 2019 :
 - Un bilan détaillé du projet
 - Un rapport financier complet et détaillé
 - Le rapport annuel de l'organisation

Afin de faciliter la reddition de compte aux MEES, la TREM fournira au promoteur les différents formulaires de bilan à la signature de la convention d'aide financière.

5.5 Modification d'un projet

Tout projet faisant l'objet d'une modification après la signature du protocole devra être réévalué par le comité d'analyse, les membres de la TREM et le MEES.

Toute modification au budget devra être approuvée préalablement par la TREM, sinon les dépenses encourues risquent d'être refusées.

5.6 Suivi

Les professionnels de la TREM sont responsables du suivi administratif du projet dans le cadre de sa réalisation.

5.7 Communication

Toute publicité dans les médias écrits ou parlés relative au projet financé par la TREM et le MEES, tant au niveau de l'information que des communiqués faisant état de réalisation du projet, doit respecter les modalités de fonctionnement de la TREM et du MEES.

Toute activité de communication devra avoir fait l'objet d'une approbation de la TREM au niveau de la date de l'activité.

Il est possible que les projets sélectionnés soient mis en lumière lors des Journées de la Persévérance Scolaire (JPS) ou autres activités de la TREM. La collaboration du bénéficiaire sera alors requise.



Coordonnées de correspondance

Pour le dépôt des projets et de plus amples informations :

Geneviève Hamann

Agente de liaison, de soutien et de
développement pour la TREM
Tel. : (819) 668-8134
@ : genevieve.hamann@trem.ca

Adresse de correspondance :

Cégep de Trois-Rivières
Service des communications et des affaires
corporatives
3500, rue De Courval, C.P. 97
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5E6

ANNEXE 1

**Déterminants de la persévérance scolaire et de
la réussite éducative**

LES DÉTERMINANTS DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Source : Réunir Réussir⁵

Il existe différents facteurs ou situations qui influencent positivement ou négativement la persévérance et la réussite scolaires des jeunes. Le cumul de plusieurs facteurs de risque augmente la probabilité qu'un jeune abandonne ses études. Ces facteurs se teintent mutuellement, ils peuvent être de diverses natures et exercer une influence sur la totalité ou sur une partie du continuum de développement du jeune. Généralement, ces déterminants sont regroupés en quatre catégories : les facteurs familiaux, les facteurs personnels, les facteurs scolaires et les facteurs environnementaux ou sociaux (reliés au milieu de vie, à la communauté).

FACTEURS FAMILIAUX

Valorisation de l'éducation et encadrement parental (enfance et adolescence)

La famille exerce une influence déterminante sur le développement de l'enfant. Des attitudes et des comportements parentaux tels qu'encourager son enfant dans ses études, le féliciter pour ses réalisations, lui exprimer de la tendresse, le superviser adéquatement, avoir des attentes élevées et une attitude positive face à l'éducation, à l'école et aux tâches scolaires, être un modèle de parent-lecteur et s'impliquer dans la vie de l'école ont des effets positifs sur la réussite du jeune. À l'inverse, le peu de soutien affectif, la faible participation parentale au suivi scolaire, la perception négative que les parents ont des capacités de leur enfant à réussir, le peu de valorisation de l'éducation ou encore les faibles aspirations scolaires des parents à l'égard de leur enfant peuvent avoir des répercussions négatives sur sa persévérance scolaire, notamment en ce qui a trait à ses aspirations, sa motivation, voire son rendement scolaire.

FACTEURS PERSONNELS

Autocontrôle et conduites sociales et comportementales (enfance et adolescence)

Le fait d'entretenir des interactions sociales positives avec les pairs et les adultes, de posséder des habiletés sociales favorables (empathie, entraide, écoute, etc.) et de maîtriser ses pulsions (autocontrôle) est lié à la réussite scolaire. Une plus grande maîtrise de soi, c'est-à-dire la capacité des enfants de contrôler leurs comportements et leurs pulsions, est associée à un rendement plus élevé en lecture, en vocabulaire et en mathématiques, ce rendement étant reconnu comme un déterminant de la persévérance scolaire.

⁵ http://www.crepas.qc.ca/userfiles/libraries/1298490906determinants_PS_capsule_vulgarisation_R2.pdf

Association à des pairs (adolescence)

L'adolescence est une période de la vie au cours de laquelle l'individu développe sa personnalité et affine ses intérêts. L'adolescent est ainsi perméable aux influences qu'il subit, aux modèles et aux images qui lui sont proposés. En ce sens, la fréquentation de camarades motivés par l'école conditionnera l'attitude du jeune envers ses études. L'Enquête longitudinale auprès des jeunes en transition (2002) jette un éclairage révélateur sur cette réalité. En effet, 65 % des décrocheurs interrogés déclarent que leurs amis sont d'avis qu'il est important de terminer ses études secondaires alors que cette proportion s'élève à 86 % chez les persévérants et les diplômés. 50 % des décrocheurs avaient également un ami qui était décrocheur, contre seulement 20 % chez les persévérants et les diplômés.

Alimentation et activité physique (enfance et adolescence)

Les habitudes de vie, dont l'alimentation et l'activité physique, sont fondamentales pour le développement du jeune, son bien-être, son estime de soi, son épanouissement personnel et social ainsi que sa santé, soit autant d'éléments liés à sa réussite éducative. Les jeunes qui pratiquent une activité sportive ont généralement une capacité d'attention plus grande à l'école et un meilleur rendement cognitif. Au contraire, une alimentation inadéquate et un comportement sédentaire peuvent interférer avec l'apprentissage et la réussite scolaire.

Tabac-alcool-drogues (adolescence)

L'usage abusif du tabac, de l'alcool et des drogues est parfois symptomatique d'un mal-être à l'école ou dans les sphères personnelles et familiales du jeune. Dans certains cas, la consommation d'alcool et de drogues constitue pour le jeune une stratégie d'évitement ou de fuite des responsabilités scolaires, dont le choix de carrière. Cette consommation a également un effet néfaste sur le développement général du jeune, autant pour sa santé physique que psychologique, à une période de la vie où la maturation du corps et du cerveau n'est pas complétée. C'est aussi un facteur prédictif du décrochage.

Conciliation études-travail (adolescence)

La conciliation des horaires de travail et de ceux des études est une réalité pour un nombre grandissant de jeunes. D'un côté, travailler pendant ses études peut permettre au jeune de se familiariser avec le marché de l'emploi, de mieux définir ses aspirations scolaires et professionnelles, d'acquérir des compétences et de développer son autonomie ainsi que son sens des responsabilités. Pour certains jeunes, il s'agit également d'une condition d'accès à des études supérieures. D'un autre côté, le cumul d'activités peut conduire les jeunes plus exposés à d'autres facteurs de risque à décrocher. Certaines périodes de l'année sont cruciales alors que coïncident une augmentation des charges scolaires (examens de fin d'année) et un besoin plus aigu des employeurs en main-d'œuvre (temps de fêtes pour les commerces, début et fin de l'été pour le secteur touristique).

Sentiment dépressif (enfance et adolescence)

Tout au long de son cheminement, le jeune peut être confronté à différents événements préoccupants touchant l'une ou l'autre des sphères de sa vie : échecs scolaires répétés, rupture amoureuse, rejet par les pairs, situation familiale difficile (précarité économique, divorce des parents), deuil, etc. Selon la capacité de résilience du jeune, selon qu'il sache utiliser ou non des stratégies efficaces d'adaptation et de résolution de problèmes, ces difficultés peuvent l'amener à vivre des épisodes dépressifs plus ou moins intenses. En plus des impacts structurels sur le développement du cerveau, des problèmes de santé mentale auront une incidence sur la motivation du jeune à l'école et, ainsi, sur sa persévérance scolaire.

Estime de soi (enfance et adolescence)

L'estime de soi est la conscience de la valeur qu'on se reconnaît dans différents domaines. Elle suppose une prise de conscience de ses forces, de ses difficultés et de ses limites personnelles. C'est à travers l'interaction avec ses parents, ses camarades et ses enseignants que le jeune prend conscience de sa valeur. Un jeune qui a foi en ses compétences et ses capacités n'hésitera pas à s'engager dans les activités d'apprentissage et à persévérer. Par contre, un jeune qui éprouve des difficultés, qui est confronté à l'échec et qui perd confiance en ses propres capacités peut éviter de s'engager dans les tâches scolaires pour préserver une image positive de lui-même.

Rendement scolaire en lecture, écriture et mathématiques (enfance et adolescence)

Le rendement en lecture, en écriture et en mathématiques apparaît être un déterminant de la persévérance scolaire. L'Enquête longitudinale auprès des jeunes en transition (2002) révèle que les décrocheurs avaient obtenu des notes plus faibles que les diplômés notamment en ce qui concerne leur capacité de comprendre, d'utiliser et d'analyser des textes écrits. Or, le recours à la lecture et à l'écriture est nécessaire à l'apprentissage dans toutes les matières, y compris les mathématiques. Le fait d'éprouver des difficultés en lecture et en écriture n'est pas sans conséquence sur la performance du jeune dans toutes les matières et la poursuite de ses études. Par ailleurs, la réussite des cours et des épreuves en français et en mathématiques est une condition inscrite dans le régime pédagogique québécois pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Motivation (engagement) (enfance et adolescence)

Les élèves motivés au regard des apprentissages à réaliser à l'école s'engagent dans les activités et les tâches qui leur sont proposées en classe. Ils participent de façon active aux cours (prise de notes, participation aux travaux d'équipes, etc.), réalisent les travaux et les devoirs demandés par les enseignants, consacrent du temps et fournissent des efforts de qualité dans la réalisation des activités d'apprentissage. Cet investissement est nécessaire pour apprendre, réussir et se qualifier. Or, les élèves peu motivés ont tendance à adopter des comportements incompatibles avec l'apprentissage et la réussite à l'école comme la passivité, le peu d'efforts et le travail bâclé, ce qui peut compromettre la poursuite de leurs études.

Aspirations scolaires et professionnelles (adolescence)

Les aspirations scolaires et professionnelles des jeunes conditionnent étroitement leur persévérance scolaire. Les élèves ayant un projet scolaire et professionnel bien défini trouvent la motivation nécessaire pour persévérer dans leurs études. La définition d'un projet est souvent liée à la perception qu'ils ont de leurs habiletés cognitives (facilité d'apprendre, satisfaction de leurs résultats scolaires, se considérer aussi intelligent que les autres), aux efforts qu'ils fournissent (temps consacré aux activités et aux tâches scolaires), aux antécédents scolaires (succès ou échecs) et à la scolarité des parents. Les élèves n'ayant pas de projet scolaire et professionnel précis sont plus à risque de changer de programme ou d'abandonner leurs études. C'est pourquoi il s'avère important d'aider les jeunes à mieux se connaître et à définir leurs aspirations scolaires et professionnelles.

FACTEURS SCOLAIRES

Relation maître-élève (enfance et adolescence)

L'enseignant est un adulte significatif pour le jeune, au même titre que ses parents. La qualité de la relation entre l'enseignant et l'élève exerce ainsi une influence prépondérante sur la réussite scolaire de ce dernier, une influence parfois sous-estimée par l'enseignant lui-même. L'activité intellectuelle de l'apprentissage nécessite un minimum de sécurité et de bien-être auquel peut contribuer l'enseignant par des interactions chaleureuses et positives. L'enseignant a un impact majeur sur la perception qu'ont les élèves de leurs compétences, leur engagement scolaire, leur appréciation de la valeur des matières scolaires, leurs attentes de succès ainsi que leur rendement académique. La qualité de la relation est d'autant plus importante pour les élèves exposés à plusieurs facteurs de risque de décrochage. Les conflits avec les enseignants sont souvent invoqués par les décrocheurs pour expliquer leur abandon.

Pratiques pédagogiques et éducatives (enfance et adolescence)

Puisque l'obtention d'un diplôme passe par l'acquisition de connaissances et la qualification dans certaines matières académiques, la façon de transmettre ces connaissances joue aussi un rôle dans la persévérance scolaire des jeunes. Les pratiques pédagogiques et éducatives de l'enseignant auront un effet sur l'intérêt général de l'élève pour la matière enseignée et plus largement sur son appréciation de l'expérience de l'apprentissage. Les stratégies pédagogiques gagnantes à ce titre relèvent autant de la gestion de classe que des techniques d'enseignement employées. Attention accordée aux questions des élèves, attentes élevées en regard de ce que les élèves peuvent accomplir, leçons structurées, renforcement positif, vérification de la compréhension sont autant de stratégies pédagogiques gagnantes pour la persévérance scolaire.

Pratiques de gestion (enfance et adolescence)

L'école est-elle adaptée à la composition sociale et aux caractéristiques de son milieu? Par exemple, porte-t-elle attention à la concentration d'élèves issus de secteurs défavorisés au sein des classes ou, encore, si elle se trouve dans un bassin mieux nanti, offre-t-elle une expérience adaptée à des élèves arrivant à l'école avec un plus grand bagage de connaissances et d'expériences diversifiées? Quelles sont les pratiques d'accompagnement des jeunes dans leur

cheminement scolaire et vocationnel? Les communications entre l'école, les familles et la communauté sont-elles favorisées, bidirectionnelles, efficaces? Quel soutien est offert aux enseignants? Le travail en équipe des différents intervenants côtoyant les jeunes est-il valorisé? L'importance accordée par les gestionnaires à l'enjeu de la persévérance scolaire et au suivi de la réussite des jeunes se reflétera dans les structures organisationnelles et les pratiques éducatives déployées. La qualité et la pertinence des mesures auront une incidence sur la diplomation.

Soutien aux élèves en difficulté (enfance et adolescence)

La capacité pour une école d'intervenir auprès d'un jeune susceptible de décrocher peut être significative dans la prévention de l'abandon scolaire. Un jeune laissé à lui-même pour résoudre les problématiques qu'il vit, qu'elles soient d'ordre scolaire, familial ou social, sera plus à risque de décrocher. Plus tôt l'élève à risque sera accompagné, meilleurs seront les résultats. Une concertation et une continuité entre les services de garde, l'école primaire et l'école secondaire permettront d'identifier les élèves cumulant des facteurs de risque et faciliteront les transitions. Les services offerts doivent en outre être ciblés en fonction des problématiques vécues par le jeune. Le soutien peut prendre différentes formes : orientation scolaire et professionnelle, suivi des résultats académiques, références à des ressources externes, communication avec les parents et recherche de leur implication, multidisciplinarité des professionnels au dossier, etc.

Climat scolaire (enfance et adolescence)

En additionnant les cours, les activités parascolaires et le flânage, les jeunes passent en moyenne plus d'une trentaine d'heures par semaine entre les murs de leur école. Elle est leur principal milieu de vie, là où se trouvent leurs amis, où ils vivront des succès et des échecs et seront confrontés à différentes réalités. L'école est un microcosme de la société où l'on retrouve parfois des problématiques (violence, intimidation, etc.), mais aussi des phénomènes de solidarité, de travail autour de projets communs, etc. L'école est aussi le reflet du milieu dans lequel elle se situe. Une enquête du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2003) réalisée auprès de 3 682 jeunes révèle que les élèves qui ont une opinion très positive du climat dans leur école déclarent dans une proportion de 72 % que leurs résultats scolaires sont bons ou très bons. Chez les élèves qui jugent que le climat dans leur école est mauvais, moins de la moitié (49 %) affirme la même chose.

FACTEURS SOCIAUX (COMMUNAUTÉ)

Quartier de résidence et voisinage (enfance et adolescence)

Quartier de résidence – voisinage (enfance et adolescence) Selon l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008), l'enfant est influencé par ses pairs et a tendance à les imiter et à se conformer aux caractéristiques du voisinage. En d'autres termes, les jeunes vivant au sein d'une même communauté seront enclins à adopter les modèles de comportement de leur entourage immédiat, qu'ils soient positifs ou négatifs. Ce déterminant est évidemment intimement lié au contexte socioculturel et socioéconomique. Les quartiers défavorisés, les milieux ruraux éloignés, les secteurs à forte concentration d'immigrants manifestent à leur échelle différentes problématiques, dont, régulièrement, celle du décrochage scolaire. Dans l'analyse du contexte socioculturel et socioéconomique, on prendra notamment en compte les taux de chômage et d'inactivité ainsi que la scolarité des parents, principalement celle de la mère.

Ressources du milieu (enfance et adolescence)

Différentes ressources périphériques au milieu scolaire existent dans la communauté pour supporter les jeunes et leur famille : services sociaux, Centres de la petite enfance, Centres jeunesse, Carrefours jeunesse-emploi, ressources en santé, bibliothèques, infrastructures sportives, intervenants communautaires, etc. L'accessibilité à ces services peut s'avérer problématique pour les jeunes et les familles, par exemple en raison de l'éloignement géographique, de la disponibilité des places ou encore de la répartition des ressources entre les quartiers. La concertation entre les services et la définition de leur rôle respectif dans la prévention de l'abandon scolaire représentent également un enjeu de taille.